



Protection de l'Enfance

Veille

Le 12 avril 2010

Contact : *Lluís Caballé*
rhonealpes@fep.asso.fr

- **L'état des lieux annuel sur la situation des pupilles de l'Etat publié par L'ONED**
- **Plusieurs organisations lancent des "états généraux" de l'enfance**
- **Une association chrétienne de protection de l'enfance expulsée du Maroc**
- **Expulsions au Maroc..Suites...Communiqué de la Fédération protestante de France et de l'Église évangélique au Maroc**

- **L'état des lieux annuel sur la situation des pupilles de l'Etat publié par L'ONED**

Source : www.oned.gouv.fr Rapport et synthèse du rapport téléchargeables sur le site

Au 31 décembre 2008, 2 231 enfants ont le statut de pupilles, comme le révèle l'enquête sur la situation des pupilles de l'Etat préparée chaque année par l'Oned depuis 2006.

Ce rapport détaille la situation des enfants ayant le statut de pupilles au 31 décembre 2008, leurs caractéristiques et les évolutions notables. La deuxième partie porte sur les situations des enfants ayant acquis ce statut en 2008 ou qui en sont sortis. Une troisième partie propose des analyses complémentaires, sur les pupilles de l'Etat déclarés sans filiation, les conseils de famille qui statuent sur leur tutelle, ainsi que les familles candidates à l'adoption dans les départements.

- **Plusieurs organisations lancent des "états généraux" de l'enfance**

Source : www.ash.tm.fr

08 avril 2010

"Des "états généraux" pour dresser un "état des lieux des politiques gouvernementales qui, dans tous les secteurs, desservent la cause des enfants". Les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA) et de nombreuses associations du secteur proposent d'organiser un forum pour prendre le contrepied des "états généraux de l'enfance" lancés par l'Etat, annonce le mouvement dans un communiqué publié mercredi 7 avril.

Dans le but de "contester au gouvernement la légitimité d'un discours en faveur des enfants" et de "mettre en évidence et dénoncer une représentation de l'enfance dans la politique de l'Etat où l'enfant est vécu soit comme un objet de menace pour la société, soit comme un organisme à façonner", les CEMEA souhaitent réunir associations, personnalités ou artistes aux abords du Jeu de paume, à Paris, le 19 ou le 26 mai, en fonction de la date de remise des travaux des états généraux officiels, dont les derniers ateliers sont prévus le mardi 13 avril.

Un cahier de doléances remis au président ?

Un cahier de doléances - rédigé autour des questions "qu'y a-t-il d'inacceptable pour les enfants et leur famille dans votre secteur actuellement ?" et "que peut-on faire pour avancer ?" - sera ainsi présenté à la presse. Ce document pourrait aussi faire l'objet, précisent les organisations, d'une lettre ouverte au président de la République et être porté aux parlementaires, aux élus locaux, à la défenseure des enfants, etc.

Pour l'heure, cette initiative est soutenue par de nombreuses associations du champ de la protection de l'enfance et notamment par l'Association nationale des assistants de service social (ANAS), l'Organisation nationale des éducateurs spécialisés (ONES) et le Syndicat national des médecins de protection maternelle et infantile (SNMPMI), qui avaient choisi de boycotter la réunion de lancement des états généraux de l'enfance, le 16 février.

On compte également parmi les structures participants à l'initiative l'Union nationale interfédérale des œuvres et des organismes privés, sanitaires et sociaux (Uniopss), le Mouvement pour une parole politique des professionnels du champ social (MP4 champ social) ou encore la Ligue des droits de l'Homme (LDH).

V.V.

►Une association chrétienne de protection de l'enfance expulsée du Maroc

En l'espace de quelques semaines, ce sont ainsi une trentaine de religieux, Américains, Coréens, Néerlandais... qui ont été priés de quitter sans délai le territoire marocain. Seize de ces personnes travaillaient dans le Village de l'espérance, un orphelinat situé à Aïn Leuh, (province d'Ifrane) dans l'Atlas. Depuis plusieurs années, le centre s'occupait d'enfants défavorisés ou orphelins, et avait même obtenu les agréments officiels pour cela.

Pour une raison ignorée, les autorités marocaines ont décidé, le 8 mars, qu'il ne respectait pas la kafala (" procédure d'adoption "). Les seize personnes, parmi lesquelles figuraient des éducateurs, des administratifs, ont eu deux heures pour rassembler leurs affaires.

L'association La Gerbe, Association Chrétienne de Solidarité, membre de la FEP, www.lagerbe.com, est partenaire du projet de l'association «Village of Hope» (Village de l'Espérance -VoH). La Gerbe a publié un communiqué de presse dont voici un extrait :

« Village d'espérance »... fonctionne dans un partenariat solide depuis plus de 10 ans avec les autorités marocaines. VoH gère une maison d'enfants et une école, qui est ouverte aussi bien aux enfants accueillis qu'aux enfants du village, et est reconnue par les villages avoisinants comme accomplissant un travail de qualité. Elle est sollicitée pour participer à des actions citoyennes par plusieurs responsables locaux marocains....

...Les personnes qui y travaillent le font comme des responsables d'une maison à caractère social dédiée à l'accueil d'enfants abandonnés, et non pas comme des missionnaires. Ils n'y sont pas allés non plus pour adopter ou enlever des enfants, car ils se sont engagés pour aller vivre sur place dans ce centre pour 10 à 20 ans. Les enfants qui y sont accueillis (et non pas adoptés) sont principalement des enfants abandonnés dès leur naissance car nés hors mariage....

...Le centre fonctionnait de façon ouverte, il était contrôlé par les services administratifs (déclarations des charges sociales des employés, contrats de travail, service des douanes, impôts..)...

..De toute évidence l'activité de VoH s'est exercée en transparence devant les autorités marocaines qui étaient bien au fait de l'action sociale de la maison d'enfants qu'elles soutenaient. La Gerbe estime que cette expulsion n'est pas en accord avec la politique de

partenariat et de confiance qui a été menée jusqu'à ce jour avec les autorités marocaines. La Gerbe souhaite que ces autorités reconsidèrent la décision d'expulsion....

➤ **Expulsions au Maroc..Suites..**

Communiqué de la Fédération protestante de France et de l'Église évangélique au Maroc — 24 mars 2010.

La Fédération protestante de France (FPF) et l'Église évangélique au Maroc (EEAM) tiennent ensemble à faire part de leur préoccupation quant à la situation des chrétiens au Maroc. Nous n'oublions pas l'accueil qui, depuis, plus d'un siècle, est fait aux chrétiens de confession protestante dans ce pays où les étrangers exercent leur culte en toute liberté. Nous n'oublions pas non plus le dialogue « en vérité » qui a lieu au Maroc entre des intellectuels chrétiens et musulmans, notamment à l'Université Al Akhawayn et dans le cadre du Groupe de recherche islamo-chrétien, ainsi qu'avec les autorités du Royaume.

Toutefois, la FPF et l'EEAM ne peuvent pas rester insensibles aux appels de ceux qui, au Maroc, vivent des situations d'exclusion à cause de leur foi. Même s'ils ne sont pas membres de l'EEAM, notre devoir est d'écouter ces frères et ces sœurs. Nous pensons, bien entendu, à certains chrétiens expulsés récemment. Sans mettre en cause la légitimité des autorités marocaines à faire respecter la loi, la FPF et l'EEAM tiennent à exprimer leur étonnement quant aux méthodes employées dans certains cas. Pourquoi, par exemple, avoir laissé faire l'orphelinat d'Aïn Leuh pendant dix ans sans la moindre mise en garde et en expulser soudainement tous les responsables sans distinction de fonction et sans les avoir invités au préalable à se mettre en règle ? Nous pensons aussi et surtout aux chrétiens marocains qui nous disent leurs inquiétudes, se sentant harcelés. En tant que toute petite minorité, n'ont-ils pas le droit d'être protégés ? Nous les assurons de nos prières et de notre solidarité.

La FPF et l'EEAM tiennent à redire leur attachement à la liberté de culte et de conscience qui implique la capacité de choisir sa religion, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme ratifiée par le Maroc. Le souci de protéger les plus faibles, et donc le refus du prosélytisme, ne doit pas être un prétexte à remettre en cause la liberté religieuse.

Tout comme nous estimons que les musulmans de France doivent jouir d'une pleine liberté de culte, nous demandons qu'au Maroc, les juifs et les chrétiens puissent exercer paisiblement leur culte et être ainsi en mesure de contribuer avec les musulmans à la construction du pays.

Que Dieu riche en miséricorde nous accompagne sur notre route.